

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTES :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . .	20 c.
Réclames. . . . .	30
Faits divers. . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Octobre 1880.

## L'EXÉCUTION DES DÉCRETS.

Journée du 16 octobre.

Samedi matin, à 6 heures moins le quart, au moment où les ouvriers qui travaillent à l'hôtel Grévy, rue Vézelay, jetaient des hourras en plantant le drapeau sur la façade comme signe du couronnement de l'édifice, quatre escouades de sergents de ville, précédées des commissaires de police, MM. Clément et Dulac, débouchaient par la même rue Vézelay et envahissaient l'établissement des Barnabites situé entre ladite rue et le parc Monceaux.

M. Clément demanda à voir le supérieur ; il lui fut répondu qu'en ce moment il disait sa messe. Alors les commissaires entrèrent dans la chapelle où ils attendirent que le saint-sacrifice fût terminé. En même temps, la maison était cernée, et toutes les rues étaient gardées par les sergents de ville.

Dès que le supérieur eut quitté l'autel, MM. Clément et Dulac l'informèrent qu'ils allaient immédiatement mettre la chapelle sous scellés, et aussitôt une escouade de sergents de ville entra dans la chapelle et en chassa les fidèles qui avaient assisté à la première messe, barricadant en dedans toutes les portes, puis fermant celle accédant au couvent et dont M. Clément garda la clef après avoir apposé les scellés.

Du parloir, M. Clément entra dans le couvent et, ayant appelé tous les Pères Barnabites, au nombre de 7, dont 5 sont étrangers, il remit à ces derniers un ordre du ministre de l'intérieur portant qu'ils auraient, en leur qualité d'étrangers, à quitter le territoire français immédiatement, et que, dans le cas où il leur arriverait d'y rentrer sans une autorisation ministérielle spéciale, ils seraient arrêtés, mis en prison et déferés à la police correctionnelle. M. Clément ajouta qu'à minuit au plus tard les cinq Pères devaient avoir pris le chemin de fer.

Quant aux deux religieux français, M. le commissaire leur déclara qu'ils pouvaient rester dans l'établissement en qualité de gardiens.

Le supérieur renouvela alors à M. Clément la protestation qu'il lui avait adressée dès son entrée. Il voulut lui remettre cette protestation écrite, mais le commissaire refusa de l'accepter.

Dans cet acte, le supérieur, après avoir protesté contre une expulsion aussi barbare et aussi illégale, constatait que le gouvernement français, sur la demande de l'ambassadeur d'Italie, avait autorisé l'ouverture de cette chapelle pour servir à la colonie italienne si nombreuse dans ce quartier, et avait autorisé les Pères Barnabites à desservir ladite chapelle.

A moment où ces faits se passaient à l'intérieur, à l'extérieur les gens du quartier, mis en émoi par un déploiement de forces qu'on a l'habitude d'apporter lorsqu'il s'agit de faire des razzias de voleurs et d'assassins, étaient descendus dans la rue, et une multitude d'hommes et de femmes, du peuple surtout, voulaient absolument pénétrer dans la chapelle.

Les sergents de ville, alors en très-grand nombre, barrèrent les entrées contre la foule qui vociférait toute espèce d'imprécations.

On remarquait surtout des femmes du peuple, pleurant et disant à la police : « Qui remplacera à l'avenir les guichets de ce couvent où tous les soirs tous les pauvres du quartier venaient chercher de la soupe et des vivres ? »

M. Riant seul a pu pénétrer dans l'intérieur du couvent, et, malgré ses vives réclamations, M. Clément a refusé d'accueillir sa protestation.

Dans cette exécution, aussi révoltante qu'indigne, d'un gouvernement qui se respecte, il y a un fait très-grave, c'est que les vrais propriétaires de cette chapelle — le Père Picca et le Père Félix — qui ont demandé à rester chez eux comme gardiens de leur immeuble, déclarant qu'ils avaient mis là tout leur avoir, qu'un départ à l'étranger les réduisait à la misère puisqu'ils ne sa-

vaient où aller, n'ont obtenu aucun sursis.

On le voit, si ce n'est pas encore là la confiscation légale, c'est du moins la confiscation forcée des biens des congrégations qui commence par la violation du droit d'asile.

M. Constans, qui a le cœur soulagé, pourra dire que la République est raffermie sur sa base, puisque déjà cinq Pères Barnabites auront été expulsés, comme de vils malfaiteurs, du territoire de la libre France.

M. Constans a communiqué à ses collègues les dépêches qui lui sont parvenues dans la matinée de samedi, relativement à l'exécution du décret du 29 mars, en ce qui concerne la dissolution de la congrégation des Carmes dans les treize départements, y compris la Seine, où ces religieux possèdent des couvents.

Partout, les agents du gouvernement ont dû recourir à la force.

A Montpellier, après la dispersion des Carmes, l'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, s'est rendu chez le préfet, accompagné d'un vicaire, et lui a déclaré solennellement qu'il était excommunié.

En quittant le couvent des Barnabites, MM. Clément et Dulac se sont rendus à Passy pour expulser les Carmes de la rue de la Poms. Là, se sont renouvelées toutes les scènes de violence qui eurent lieu chez les Jésuites de la rue de Sèvres.

Dehors, une foule sympathique protestait hautement et s'agenouillait devant le passage des religieux.

Les Carmes français ont été emmenés par diverses personnes ; la duchesse de Madrid en a fait monter un dans sa voiture.

Deux Carmes étrangers sont expulsés de France.

Samedi 16 octobre, 87<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, le citoyen Constans, ne pouvant offrir à la Révolution une tête de Roi ou de Reine, immole à sa voracité de simples moines.

Nous donnons plus haut les douloureux détails de cet attentat commis à Paris. Les mêmes méfaits se sont accomplis à Agen, à Saint-Omer, à Bagnères-de-Bigorre, à Bordeaux, à Rennes, à Montpellier, à Nice, à Lyon, à Béziers, à Montélimar, à Carcassonne, à Crest (Drôme), à Maiche, à Mancena (Doubs), à Pamiers, à Toulouse.

Partout, les citoyens français, chassés par la force, de leurs maisons, ont fait signifier à qui de droit les actes judiciaires qui rendent responsables pendant trente ans, sur leurs biens et sur leurs personnes, les auteurs de la violation dont ils ont à souffrir.

Les journaux de la province dont beaucoup de feuilles républicaines modérées contiennent l'expression de l'indignation très-profonde et très-vive causée aux honnêtes gens par ces scènes révolutionnaires mêlées de violence et d'hypocrisie.

Partout les religieux de nationalités étrangères sont expulsés de France et ont 24 heures pour passer la frontière. Que vont dire les puissances qui voient ainsi leurs nationaux chassés sans aucun motif ?

L'archevêque de Paris proteste ; d'autres évêques protesteront avec lui, au nom de la conscience publique outragée : rien n'y fera. La République se donne pleine carrière dans le crime ; elle continuera son œuvre infâme. Et qu'on ne s'y trompe pas, après le clergé régulier viendra le clergé séculier ; s'il n'y a pas de loi pour le frapper, on en fera une ; c'est à la Religion elle-même que le gouvernement a déclaré la guerre.

Une dépêche de l'Agence Havas annonce pour aujourd'hui ou pour demain l'expulsion des Maristes.

## Chronique générale.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle, qui consacre cinq colonnes à « l'exécution des décrets, » et approuve avec « un zèle officieux » les persécutions abominables auxquelles nous assistons, oublie de terminer son article par ces mots :

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

XIX

Ceci, c'était la scène IV de la comédie. Je le crois du moins, comptons un peu :

- Scène I<sup>re</sup>. — Les deux amis, le domestique.
- Scène II. — Les deux amis seuls.
- Scène III. — Les mêmes, Anastasie.
- Scène IV. — Les mêmes, Maniquet.

Où... j'avais raison, c'est bien la scène IV. Le bonhomme Maniquet était vraiment superbe dans son rôle d'oncle d'un neveu prodigue et dans son costume de châtelain trouillard : fins escarpins vernis à grosses bouffettes Louis XIV, chaussettes rayées rouge et bleu, large pantalon de nankin très-jaune, vareuse écarlate, et tout petit panama coquettement orné d'un voile vert. Un Daumier vivant, un vrai Nadar... 113, rue Saint-Lazare, pas de succursale.

A l'aspect du vicomte, il recula de trois grands pas en arrière, pantomime successivement la surprise et le courroux, puis comme cédant à la voix de la nature :

— Roger ! larmoya-t-il... Roger... je ne puis pas oublier que tu es le fils de ma sœur, de ma chère Nais !... Ah ! dans mes bras... dans mes bras...

Je me retournai pour ne pas trop rire au nez de cet apprenti Ferville ; mais le vicomte prit la chose au sérieux, et comme poussé par le tendre regard réconciliateur de Rose Chéri... je me trompe, de mademoiselle Maniquet, il alla par saccades émus vers son oncle, et l'embrassa par-dessus l'épaule. On se serait cru décidément au Gymnase ; rien n'y manquait, pas même la table au milieu.

Il y eut un silence, occupé par les mouchoirs.

Quant à moi, je m'attendais naïvement à ce que l'oncle Maniquet allait reprendre la scène par un cadeau d'une centaine de mille francs, contenus dans un portefeuille vert.

Mais l'oncle Maniquet ne songea nullement à se servir de cet accessoire, et se contenta d'être généreux en promesse :

— Je ne te parle pas d'argent, dit-il ; tu dédaignes ce vil métal... et je commence à te comprendre, depuis que, moi aussi, je me suis fait colon sur la côte normande. Les champs, la verdure, les foins, les colzas, le pain bis, la simplicité, une bonne et franche ménagère... un toit de chaume... Eh ! mon Dieu !... c'est peut-être là le bonheur ! Sois donc heureux... et sans le secours de personne. Mais plus tard, pour tes enfants... je ferai quelque chose. Nous verrons... je ne te dis que ça...

Tu connais mon cœur !

A cette réplique, Anastasie crut devoir se jeter au cou de son père. Mais la mise en scène avait été mal calculée sans doute, relativement à moi du moins, car je surpris, dans une glace traîtresse, un jeu de physionomie que le Maniquet seul eût dû voir, et qui clairement lui disait avec un regard impératif et sec :

— Taisez-vous... c'est assez... Je sais mieux que vous comme il faut s'y prendre.

Lorsque cette ingénue de dix-sept ans, plus rouée cent fois qu'une vieille coquette, se retourna vers son cousin, elle avait déjà repris les yeux languissants et le sourire attristé de son rôle.

On s'assit alors, et la conversation se généralisa. Le Maniquet et sa fille paraissaient considérer la mésalliance de Roger comme un fait accompli, et même l'approuver, celle-ci avec une héroïque résignation, celui-là avec une toute paternelle indulgence ; il encourageait son neveu au travail, il lui faisait entrevoir l'espérance de devenir un jour maire du village, et Roger, se laissant entraîner sur cette pente perfide, s'étendait naïvement sur ses projets d'améliorations, sur tous ses beaux rêves champêtres. De temps en temps, mademoiselle Maniquet disait aussi sa petite hypocrisie sentimentale, c'était une vraie bucolique.

Tout à coup, la pendule sonna cinq heures, et Fontanelle se leva ; il venait de se rappeler Ber-

nardine.

— Eh quoi ! fit Anastasie avec l'accent d'un doux reproche ; eh quoi !... Roger, vous nous quittez si tôt !

Le vicomte essaya quelques banales excuses ; mais elle ne le laissa pas achever.

— Ce n'est pas bien, poursuivit-elle, nous avons précisément pour ce soir une petite fête, une réunion musicale. Vieux temps, arrivé de ce matin à Trouville, doit s'y faire entendre... et Goraza aussi... sans compter M. Vanstrael, qui chante assez bien. Mais vous avez une bien plus jolie voix que la sienne, monsieur le vicomte, et, je vous l'avouerai, je comptais sur vous.

En insistant ainsi, Anastasie avait pris des airs de sirène.

Le vicomte cependant eut le courage de résister encore, mais il eut le malheur de dire :

— J'ai promis de rentrer de bonne heure.

— Avez-vous donc crainte d'être grondé ? interrompit-elle avec un regard qui était une flèche, et qui frappa droit au but.

— Moi ! s'était superbement rebiffé Fontanelle.

— Ah ! s'écria-t-elle comme un involontaire élan de l'âme, un élan douloureux, amer et tendre, ah ! vous lui donnez toute votre vie... à elle... Ne me refusez pas du moins quelques heures !

Roger était vaincu.

— Je reste, dit-il.

« Dix Barnabites, vingt Carmes et sept Rédemptoristes ont été expulsés, par la force, de chez eux. La France est sauvée! »

Les congrégations dispersées vont plaider devant le tribunal des conflits et exerceront, à l'encontre de M. le ministre de la justice, le droit de récusation qui leur est conféré par la loi. M. Cazot pourra-t-il, dans ces conditions, présider le tribunal des conflits? Nous ne le pensons pas.

On lit dans le *Grand Journal*:

« Nous apprenons de la meilleure source que le prince de Bismark vient d'être surpris, — au cours de négociations secrètes dans lesquelles il offrait à la France la restitution de l'Alsace et de la Lorraine, — en conversation diplomatique avec l'Italie, à qui le même prince de Bismark offrait la reprise de Nice et de la Savoie, comme récompense honnête d'une alliance définitive avec l'Allemagne contre la France. »

Sous ce titre: *Le prochain recensement et les libre-penseurs*, on lit dans la *Patrie*:

« On sait que le ministre de l'intérieur a nommé une commission, composée de hauts fonctionnaires, de savants et de spécialistes, pour s'occuper du recensement de la population, qui doit avoir lieu au commencement de l'année prochaine.

« Cette commission, dont les travaux sont terminés, a fixé les règles qui devront désormais être suivies pour cette importante opération.

« Jadis le travail se faisait en deux ou trois mois. Il en résultait des inconvénients multiples; comment, en effet, éviter les erreurs, les doubles emplois? Comment tenir compte des déplacements d'une population toujours en mouvement?

« Pour éviter ces inconvénients, la commission a demandé que toutes les opérations relatives au recensement eussent lieu le même jour dans toute la France. On aura ainsi une photographie exacte du pays à un moment donné.

« Ce n'est pas tout: de nombreux changements ont été apportés dans les tableaux destinés à recevoir les renseignements recueillis. On aura désormais, plus exactement que par le passé, la statistique des naissances, des professions, etc.

« Enfin, il est une autre modification qui mérite particulièrement d'être signalée, elle concerne les cultes.

« Précédemment, chaque individu recensé était classé parmi les catholiques ou les protestants, selon la déclaration faite à sa naissance.

« La commission n'a pas trouvé ces désignations suffisantes; elle demande qu'une colonne spéciale soit réservée pour les libre-penseurs.

« Le gouvernement ne peut manquer de donner satisfaction à ce désir qui est en parfaite harmonie avec les idées et les ten-

dances du jour: nous aurons donc la colonne réclamée.

« Quelle bonne note, quel titre à l'avancement pour un fonctionnaire, pour un agent appartenant à l'administration, lorsqu'on verra à son nom ce qualificatif: libre-penseur!

« Vraiment, de tels moyens de pression sont indignes et ne peuvent inspirer aux honnêtes gens que de la pitié et du dégoût. »

## AU PEUPLE!

Tout ce que fait ou pourra faire le gouvernement contre les congrégations d'abord, contre l'Eglise après, sera fait contre la liberté et ne sera pas durable. Le premier devoir de la presse conservatrice est de le prédire et de le redire sans cesse. La moindre mollesse aurait ici des airs de complicité.

Notre deuxième devoir est de bien faire toucher du doigt au peuple qui nous lit, le profit qu'il tirera des iniquités et des violences commises par le gouvernement républicain et auxquelles il se prétend obligé par l'état de l'opinion populaire — et pour la satisfaction du peuple.

Les Capucins et les Dominicains chassés, comme l'ont été les Jésuites, le peuple en sera-t-il déchargé des droits d'octroi dans les villes et des prestations dans les campagnes, des cotes personnelle, mobilière, foncière, des patentes, qui écrasent le petit commerçant, etc...?

L'ouvrier en verra-t-il augmenter son salaire?

Le paysan verra-t-il de nouvelles lois protéger son blé contre la concurrence étrangère, favorisée par ce même gouvernement républicain qui, en cela comme dans tout le reste, ne sait pas ce qu'il fait, qui est pourtant averti du tort qu'il cause au peuple des campagnes et ne s'en soucie point?

L'ouvrier et le paysan auront-ils à donner un homme de moins pour le service militaire?

Le premier aura-t-il une part d'aisance de plus? Le second aura-t-il une garantie de plus contre la sécheresse ou la pluie, contre la grêle ou le phylloxera?

Tous ceux qui peinent et qui suent peineront-ils et seront-ils moins parce que les Capucins seront partis?

Et parce qu'il n'y aura plus de Jésuites en France, y verra-t-on un ivrogne, un fainéant, un banqueroutier, un menteur, un ambitieux, un Robert-Macaire politique de moins?

La fortune publique sera-t-elle reprise à ceux qui s'en font une si scandaleuse litière?

La paix intérieure du pays sera-t-elle moins troublée par ceux qui s'en font un jeu, l'agitant sans cesse par leurs épurations administratives, par l'expulsion des bons maires et l'intrusion des mauvais, par la fréquence des élections, — devantant même, comme ils vont le faire pour les élections municipales, le ferme marqué par la Constitution et par la loi?

La paix extérieure sera-t-elle plus assurée

entre les mains de ces chercheurs d'aventures? Et ceux-là n'auraient-ils pas déjà mieux fait de laisser les Turcs tranquilles que de tourmenter les Capucins?

Que le peuple réfléchisse à tout ceci. Que l'ouvrier se dise: Serai-je préservé du chômage? — Le paysan: Serai-je délivré de la crainte d'une mauvaise récolte? Serai-je défendu des blés américains?

Mais nos gouvernants se moquent bien des intérêts du pays, des questions sociales, de la position des ouvriers ou de la situation agricole. Ce qu'ils demandent, c'est de pouvoir donner satisfaction à leurs rancunes, à leurs passions; c'est de satisfaire leurs appétits désordonnés et leur ambition malsaine. Et pour cela il faut qu'ils agitent, qu'ils jettent le désarroi partout parce qu'ils seront plus sûrs de pouvoir pêcher en eau trouble, au fond de laquelle ils remueront la boue qui les marquera d'une tache indélébile. (Patrie.)

## La République et les bonnes mœurs

C'est par les mauvaises mœurs surtout que les individus se perdent, qu'ils s'enfoncent peu à peu dans l'insouciance de leurs plus chers intérêts, dans le ramollissement de leurs plus nobles facultés et finalement dans le mépris et la ruine.

Cette vérité de journalière expérience n'a pas besoin d'être démontrée.

Ce qui est vrai des individus l'est également des familles, et quand le mal a pris chez un peuple de certaines proportions du haut en bas de l'échelle sociale, dans le palais des gouvernants comme dans les foyers infimes des gouvernés où la crapule n'a plus ni voile ni mesure, tout s'éteint, se détraque et se pourrit dans cette nation. Elle est perdue.

Le satirique latin Juvénal, qui n'est pas suspect de bigotisme, a décrit cette agonie d'un grand peuple, et, tout païen qu'il était, il a mis le doigt sur la vraie cause. La société romaine s'en allait de pourriture. Elle avait autrefois vaincu le monde. Pour se venger, ses vaincus n'avaient qu'à la laisser pourrir.

*Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.*

Nos jouisseurs engraisés de l'heure présente ne pourraient-ils pas porter un peu de ce côté leurs méditations et les sollicitudes de leur police?

Laissons parler des journaux non suspects.

Pendant qu'il se montre si acharné à poursuivre les congrégations, le gouvernement laisse une telle liberté à la propagande des écrits les plus immondes, que dans les journaux républicains eux-mêmes des protestations indignées se font jour contre cette honteuse tolérance. Voici la lettre qu'un ouvrier écrit au *National*:

« Monsieur le rédacteur,

« Où allons-nous, et croit-on que nous sommes plus dégoutants que les cochons, plus obscènes que les chiens?

« Hier, ma fille, qui travaille dans un atelier de fleuriste, m'est revenue à la maison

Il faut être juste cependant; dans tout ce marivaudage, mademoiselle Maniquet dépensait un grand art. Je ne sais pas si on lui avait fait ses mots d'avance, ni si l'entrain avec lequel elle tenait le dé de la conversation était de bien bon aloi; mais elle paraissait vraiment avoir beaucoup d'esprit... trop d'esprit même: parfois Vanstrael en rougissait.

Enfin, on se leva de table, et Roger s'approchant de moi:

— Hein? fit-il, j'espère que voilà un dîner!

— Ma foi! répondis-je, et avec sincérité, ma foi!... j'eusse tout autant aimé la soupe aux choux du Mesnil.

Il me tourna le dos sans répondre, et passa dans le salon.

De nouveaux invités arrivant, la réunion ne tarda pas à devenir très-nombreuse, assez bien choisie même; et le vicomte, heureux de se retrouver dans son élément favori, se montra plus brillant et plus papillonnant que je ne l'avais jamais vu.

Le prélude du concert se fit entendre.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Mlle Marguerite a fini sa leçon. Elle apporte, toute joyeuse, son cahier de notes à sa mère:

— Comment? encore un passable.

— Mais, petite mère, puisque j'ai aussi deux idem...

en lisant un prospectus où se trouvent complaisamment et grossièrement décrites les plus ignobles folies de la débauche.

« Comme je demandais à la petite qui lui avait donné cela, elle m'a répondu qu'on en donnait à tout le monde sur le boulevard, et que toutes les ouvrières de l'atelier en avaient eu.

« J'avoue que mon sang n'a fait qu'un tour et que j'ai eu un moment l'idée d'aller flanquer une volée de coups de poings au misérable auteur de ce honteux roman.

« Mais la loi le protège, tandis qu'elle me laisse insulter.

« Quel monstre est donc l'individu qui fait distribuer ces saletés à des jeunes filles, à des enfants, à des femmes?

« Et le journal qui publie ces infamies s'intitule républicain!

« Eh bien, moi, monsieur le rédacteur, je vous le déclare au nom de nous tous, ouvriers et pères de famille, de nous tous qui voulons que nos fils soient d'honnêtes gens et non des voyous débauchés, de nous tous qui voulons que nos filles soient d'honnêtes filles et non des prostituées, si la République était la liberté pour les ignominies, si l'on y pouvait impunément jeter de la boue sur nos foyers, tuer le sens moral, assassiner la pudeur, nous aimerions mieux n'importe quoi et n'importe qui, parce qu'il vaut mieux encore perdre la liberté que l'honneur.

« Mais ni l'auteur du roman, ni le journal qui publie son ordure ne sont assurément des républicains.

« Les porcs n'appartiennent à aucun parti.

« Croyez bien cependant que ces saletés font beaucoup de mal à la République, qui risque de perdre et l'estime du monde, et sa propre estime.

« Chacun sent que ces horreurs ne peuvent pas continuer.

« Croyez, monsieur le rédacteur, à ma considération.

« J..., ouvrier ébéniste. »

Le *National* ajoute que « ce n'est pas la seule protestation qu'il ait reçue contre ces distributions d'écrits tellement infâmes, qu'il est impossible d'en donner une analyse ».

Mais le gouvernement a bien d'autres soucis. Ne lui faut-il pas délibérer sur le sort des congrégations?

Quant au journal qui distribue ces saletés, il est parfaitement républicain. Du reste, toutes les feuilles de cette sorte sont républicaines.

Prenant texte des condamnations sévères qui frappent la presse pour des articles politiques, la *Patrie* invite M. Cruppi, le membre du parquet spécialement chargé des procès de presse, à porter un peu son attention sur des actes plus coupables et plus dangereux qu'on laisse impunis:

« Le *Petit Republicain du soir*, dit-elle, a fait distribuer gratuitement, dans tout Paris, aux passants de la rue, le commencement de son feuilleton en cours de publication, intitulé: *Les passions honteuses*. Première partie: *Les grandes noceuses*. Inutile d'ajouter de quelles révoltantes ignominies il est question dans cet inqualifiable récit. Et les distributeurs de ces placards les donnent de préférence aux femmes.

« La police laisse faire: elle n'a pas d'ordres. Tout cela cependant n'a qu'un but: la plus éhontée, la plus repoussante des spéculations.

« Si les principes républicains comportent une pareille propagande, on se demande sous quels traits on représentera désormais Marianne?

« Avec une semblable littérature, la République est certaine d'arriver un jour à faire des hommes des dépravés et des femmes des prostituées. Jolie nation! »

## Etranger.

QUE FERA L'ALLEMAGNE?

Tout le monde est convaincu que le renouvellement de la question monténégrine, tel qu'il vient d'avoir lieu, a été surtout l'œuvre de M. de Bismark. L'habile homme d'Etat avait voulu sonder le terrain des alliances possibles en Europe, et il n'a pas tardé à se convaincre que l'Angleterre et la Russie, naguère divisées profondément au sujet de la question d'Orient, étaient sur le point de

— Merci! conclut-elle, afin sans doute de terminer comme elle avait commencé. Oh! merci!

Et, sous le prétexte de donner quelques derniers ordres, elle fit avec son père une fort belle sortie.

— Comment! me récriai-je aussitôt que nous nous trouvâmes seuls dans le salon, comment!... nous ne retournons pas au Mesnil?

— Plus tard... fit-il avec quelque embarras... ce soir... aussitôt après le concert... Tu juges bien que je ne puis pas refuser cette petite complaisance à ma cousine, qui nous a si bien reçus, et qui paraît si bien disposée pour moi. Ah! je ne m'attendais pas à cela de sa part, et vraiment elle a bien changé... à son avantage. D'ailleurs, nous retrouverons probablement ici quelques-uns de mes railleurs d'hier; je tiens à leur prouver que si je chante à la procession, si je veux devenir un paysan, je n'en reste pas moins un homme du monde. Que te dirai-je enfin? Je ne suis pas fâché de voir un peu mon successeur... ce M. Vanstrael, et puisqu'il rossignolise aussi... ma foi... moque-toi, si tu veux, de ma vanité... je me fais un vrai plaisir de me rattraper à ses dépens de mon échec d'hier.

— Ah! Roger... Roger...

Malheureusement je fus interrompu par le brusque retour de M. Maniquet. Sa fille l'avait sans doute renvoyé en toute hâte, dans la crainte que je ne fisse revenir Roger sur sa promesse, ou tout au

moins que je ne lui montrasse le dessous des cartes.

Le trop hospitalier châtelain nous promena pendant une heure dans tous les recoins de sa nouvelle propriété, et ne nous fit même pas grâce des plans de son futur chalet et de sa future pagode, auxquels je lui conseillai très-sérieusement d'ajouter une pyramide égyptienne et des montagnes russes, afin que sa cacophonique *olla-podrida* fût au grand complet.

L'heure du dîner arriva.

Ici je renonce à décrire. C'était d'un luxe éblouissant: Lucullus dînait chez Lucullus.

Anastasia, qui présidait superbement le festin, avait à sa droite Roger, à sa gauche M. Vanstrael, un quadragénaire fort respectable, sur ma parole, et vraiment pas trop bête... pour un Hollandais.

C'était à lui que la fine mouche adressait ses regards les plus coquets et ses plus minaudiers sourires; le tout au dépit naissant du vicomte, qui, semblable à tous les galantins, avait quelque peu la nature du chien du jardinier. Lorsqu'on servit le dessert, il arrivait presque à devenir jaloux, jaloux d'Anastasia!... Oh!... oh!... tout avait été prévu à point, tout était parfaitement calculé d'avance.

Quant à moi, j'avais ma large part, bien entendu, dans les attentions et dans les caressantes prévenances de l'adroite amphitryonne: elle sentait que je pouvais devenir pour elle un précieux allié, mais aussi un terrible adversaire.

entendre et d'entraîner avec elles l'Italie et peut-être la France.

L'alliance austro-allemande n'a pas donné les résultats qu'en attendait M. de Bismarck. Nous croyons même qu'elle ne donnera jamais, attendu que le jour où elle voudra exercer son action en Orient, elle se heurtera à l'opposition de la Russie et de l'Angleterre.

La presse de Vienne et celle de Berlin n'ont pas dissimulé le rôle que l'Allemagne et son alliée ont l'intention de jouer un jour ou l'autre en Turquie. Leurs projets ambitieux ont été dévoilés, nous pouvons le dire, avec une véritable audace. Le pangermanisme nous a menacés. Tenons-nous pour avertis.

Mais, dès qu'il a eu constaté que l'alliance des deux empires était contrebalancée par l'alliance éventuelle de l'Angleterre et de la Russie, M. de Bismarck s'est efforcé de prévenir l'orage et d'amener une solution provisoire de la question, sauf à reprendre en sous-œuvre des projets auxquels il n'a certainement pas renoncé.

La question d'Orient n'est rien moins que résolue. Elle reste entière ou à peu près, car les Albanais ne paraissent pas disposés à accepter la situation qui vient de leur être faite de par la volonté du sultan.

Or, puisque, en somme, c'est l'Allemagne qui a amené les choses au point où elles en sont en ce moment, on doit se demander quelle va être désormais l'attitude de cette puissance.

Va-t-elle travailler simplement à raviver l'antique rivalité qui existait entre la Russie et l'Angleterre? Ou bien, ainsi que quelques journaux l'ont annoncé, le chancelier prussien va-t-il tenter de faire avec la France ce qui lui a si bien réussi avec l'Autriche, c'est-à-dire chercher à séduire le gouvernement français au moyen de quelques-unes de ces combinaisons machiavéliques dont il a le secret? C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra. Mais, au cas où cette dernière supposition viendrait à se réaliser, nous pouvons charitablement prévenir M. de Bismarck que la seule, l'unique condition d'un rapprochement de la France avec l'Allemagne est la restitution de l'Alsace-Lorraine. (Grand-Journal.)

TURQUIE. — Les forces militaires dont la Turquie pourrait disposer, actuellement, s'élèveraient à 300,000 hommes y compris les réserves et les troupes irrégulières.

L'artillerie se compose, actuellement, de 94 batteries chacune de six canons Krupp. La cavalerie est armée de carabines Winchester et l'infanterie de fusils Peabody-Martini.

La Turquie possède quatre cent soixante-quatorze canons sur le continent européen; les arsenaux sont bien pourvus; à Larissa, à Metzow et Janina, on a emmagasiné des provisions pour subvenir aux besoins de quarante mille hommes, et cela pendant deux mois. Les places fortes possèdent une fort bonne artillerie et un excellent matériel de guerre.

### Chronique militaire.

L'avenir militaire annonce que M. le général de Galliffet, inspecteur général pour la cavalerie de l'Ecole supérieure de la guerre, a prescrit de faire effectuer aux officiers de la première division un carrousel destiné à montrer les progrès réalisés sous le rapport de l'équitation.

Cet exercice aura probablement lieu sur le terrain de manœuvres de Longchamps. M. le Président de la République, les ministres et les notabilités militaires seront invités à y assister.

Le Parlement, en reproduisant cette nouvelle, la fait suivre des réflexions suivantes :

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable; aussi pouvons-nous admettre la véracité de cette information. On voit par là que nous ne sommes pas encore très-éloignés de l'époque où un officier de notre cavalerie, d'ailleurs très-distingué, s'achemina rapidement au généralat en montant des chevaux en haute école devant l'Empereur et les hôtes princiers des Tuileries. Ecuyer remarquable, il préparait ses répétitions devant de grandes glaces qu'il avait fait placer dans le manège de l'Ecole de Saumur. »

L'équitation étant toujours très en honneur, nous avons lieu de penser que le carrousel de l'Ecole de guerre ne le cédera en

rien aux fêtes équestres de l'Ecole spéciale de cavalerie; mais est-ce bien pour ce résultat que l'Ecole de guerre a été fondée, et l'élite de nos officiers devrait-elle être appelée à donner de ces représentations publiques, auxquelles on prétend convier le Président de la République lui-même?

Il importe peu que les officiers de l'Ecole de guerre soient des écuyers de cirque ou de carrousel; on peut leur demander, au contraire, qu'ils sachent monter vigoureusement, qu'ils connaissent le cheval, soient capables de s'en servir et de le soigner; qu'on leur fasse faire, si l'on veut, comme épreuve finale, un raid de quelques centaines de kilomètres. Fort bien! Mais qu'on les fasse parader avec des chevaux enrhubés et pomponnés, dans des exercices où ils seront toujours primés par M<sup>lle</sup> Elisa, c'est triste à force d'être plaisant.

Si les organes centre gauche, comme le Parlement, sont aussi mordants pour le général marquis de Galliffet, attendons-nous à voir les feuilles écarlates le déchirer à belles dents.

Par décret du 16 octobre, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général de division Zentz (Louis-Adolphe), commandant la 41<sup>e</sup> division d'infanterie, est nommé au commandement du 41<sup>e</sup> corps d'armée, en remplacement de M. le général Courtot de Cisse, mis en disponibilité.

On s'occupe, au ministère de la guerre, de la répartition des recrues de la classe de 1879 entre les différents corps de l'armée. L'appel sous les drapeaux aura lieu vers le 15 novembre prochain.

M. le général Thornton, commandant la 4<sup>e</sup> division de cavalerie et président de la commission d'hygiène hippique, vient d'être nommé membre du conseil supérieur des Haras.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La semaine dernière, pour la première fois, ont été mis en circulation sur le réseau des chemins de fer de l'Etat des voitures neuves (nouveau modèle) pour le service des trains de voyageurs.

Les voitures de 3<sup>e</sup> classe sont pourvues de banquettes à dossiers en cuir rembourrés; les voitures de 2<sup>e</sup> classe sont garnies de banquettes analogues à celles des wagons de 1<sup>re</sup> classe de l'ancien modèle.

Quant aux voitures de 4<sup>e</sup> classe, qui ne contiennent que six places, on a apporté dans leur aménagement un luxe et un confort ne laissant rien à désirer pour la commodité des voyageurs: les fenêtres, garnies de vasistas en bois travaillé à jour dans toute la hauteur de la vitre, peuvent donner au besoin beaucoup d'air à l'intérieur, tout en mettant à l'abri des rayons du soleil; les banquettes offrent cet avantage qu'elles sont mobiles et peuvent, par conséquent, s'allonger, au gré du voyageur, en forme de lit, sur une largeur double de leur profondeur ordinaire.

En somme, une notable amélioration a été apportée dans cette partie du matériel, qui offre aujourd'hui l'élégance et tout le confort que l'on peut désirer en voyage pendant un long parcours.

Le Conseil municipal de Paris, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, est saisi d'un projet ayant pour objet l'établissement d'un canal de grande navigation latéral à la Loire, avec dérivation sur Paris. M. Sick, membre du Conseil municipal, a présenté récemment à ses collègues un rapport sur cette combinaison, dont l'idée émane de M. le baron Haussmann.

Le canal projeté partirait de la haute Loire, au-dessus de Sancerre, viendrait aboutir au plateau d'Orléans pour se diviser, à partir de ce point, en deux bras, dont l'un, continuant à longer la Loire jusqu'à Angers, assurerait la navigation permanente du fleuve, tandis que l'autre, après avoir traversé la Beauce, aboutirait à Ivry, à l'altitude de 84 m. 52.

Indépendamment des avantages que cette combinaison assurerait à Paris au point de vue des transports, ce canal contiendrait un volume d'eau suffisant pour livrer à la ville de Paris 500,000 mètres cubes d'eau par

jour, avantage appréciable en ce qu'il permettrait d'améliorer l'état sanitaire de la capitale pendant les chaleurs.

De plus, lorsque l'Etat aura construit le canal projeté de Bordeaux à la Loire, la Seine se trouvera en communication permanente avec la Gironde.

Le numéro d'Angers-Review qui paraîtra cette semaine sera consacré en grande partie aux fêtes de l'inauguration de la statue de David (d'Angers), fixées, comme nous l'avons dit, aux 23, 24 et 25 de ce mois.

Le Conseil général de la Banque de France vient d'élever le taux de l'escompte de 2 1/2 0/0 à 3 1/2 0/0, et celui des avances de 3 1/2 0/0 à 4 0/0.

Les vendanges des vins blancs vont commencer cette semaine dans les communes de Thouarcé, Faye et Beaulieu. Voici, dit le Courrier d'Angers, les renseignements que nous recevons à ce sujet :

« On peut déjà affirmer que la qualité du vin sera bonne, mais il n'y en aura presque pas. On calcule que le rendement ne sera pas de plus de trois à quatre hectolitres par hectare, tandis que dans les années ordinaires la production descend rarement au-dessous de douze hectolitres, et que, dans les années les plus abondantes, elle a dépassé 30 hectolitres dans certaines vignes du département.

Les vignes des communes du Champ et de Rablay ayant été plus fortement endommagées par les gelées et par l'oïdium, ne donneront presque rien. Il en est de même à Martigné-Briant.

On croit même que dans un grand nombre d'endroits on devra nécessairement arracher les vignes pour y remettre du nouveau plant, car il serait presque impossible de les remettre en état, et que de longtemps elles produiraient à peine de quoi couvrir les frais d'entretien.

Tous ces dommages causés aux vignes par l'hiver dernier occasionnent un malaise général dans toutes ces communes, qui ont pour unique ressource la culture et le commerce de leurs vins si estimés. »

### LA FLÈCHE.

La Sœur Louise, qui vient d'être l'objet d'un ordre du jour du colonel commandant le Prytanée de La Flèche, publié dans notre dernier numéro, est âgée de 87 ans; elle dirige l'infirmerie du Prytanée depuis 60 ans.

### CHATEAUGONTIER.

On nous assure que les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vont, de par les ordres des administrateurs du Bureau de bienfaisance de Châteaugontier, être remerciées et ne plus s'occuper de la distribution des secours faits aux pauvres des paroisses de Saint-Jean et de Saint-Rémy.

Les Dames de charité du faubourg, à la suite de cette décision, auraient elles-mêmes donné leur démission, ne voulant, ni de près ni de loin, avoir de rapport avec une administration qui chasse de son sein des religieuses qui ont rendu de si nombreux et de si grands services aux malheureux de notre ville. (Gazette de Châteaugontier.)

### Publications de mariage.

Théophile Maillet, boucher, de Saumur, et Augustine Désessard, sans profession, de Vernantes.

Pierre-Auguste Chantelou, jardinier, de Baugé, et Louise Tafus, femme de chambre, de Saumur.

### Bibliographie.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 27<sup>e</sup> fascicule, consacré au département de Seine-et-Marne, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très-soignées représentant la ville de Melun, le château de Fontainebleau, la cathédrale de Meaux, le château de Ferrière et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Melun.

### Faits divers.

Encore les champignons. — La semaine dernière, à Saint-Just, arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure), le sieur Coupron et sa fille se sont empoisonnés en mangeant, presque sans pain, et sans les avoir préparés, des champignons vénéux. — Aux dernières nouvelles, la mère et trois autres enfants de cette famille, dénuée de ressources, étaient en grand danger.

Les pigeons contrebandiers. — Les pigeons voyageurs nous ont rendu de grands services pendant le siège de Paris. Nul n'a oublié avec quelle anxiété nous attendions ces messagers qui portaient nos destinées sous leurs ailes. Eh bien, les journaux disent — est-ce vrai? — qu'ils rendent aux Italiens des services d'une autre nature.

Ils feraient la contrebande des montres de Suisse en Italie.

On leur attacherait aux pattes les différentes parties d'une montre démontée, et ces braves messagers du siège le plus mémorable feraient la nique aux douaniers en passant hors de portée des carabines avec leurs fardeaux prohibés.

Les journaux des Etats-Unis racontent ainsi qu'un testament assez original a été fait par un Américain :

Jacob Dunlap, vieux célibataire, vient de mourir à Ashland (Ohio), laissant un testament par lequel il institue pour légataire universel un nommé Clawson, d'Hayesville, qui lui a rendu un léger service il y a quelques années.

Le testateur pose pour condition expresse que Clawson épousera avant le 1<sup>er</sup> mars 1881, ou ce jour-là au plus tard, quelque fille qu'il n'ait encore jamais vue à l'époque de l'ouverture du testament.

A défaut d'exécution de cette condition, l'héritage ira à des institutions charitables. La succession comprend des immeubles importants et une somme de 25,000 dollars en titres et obligations du gouvernement.

### Nouvelles à la main.

Un cavalier heurte un piéton, en traversant une venue.

— Maladroit! fait le piéton.  
— Vous dites? riposte le cavalier en s'arrêtant.  
— Je dis: Maladroit!  
Là-dessus, le cavalier prend dans sa poche un portefeuille, en sort une carte, et la remet gravement à son interlocuteur.  
— Voici mon adresse, monsieur.  
— Votre adresse! et que voulez-vous que j'en fasse, gardez-la plutôt pour conduire votre cheval!

Calino monte en wagon dans un compartiment où se trouvent six personnes, trois sur chaque banquette.

Une fois dedans, il regarde attentivement des deux côtés:

— Que je suis bon, se dit-il, ils ne sont que trois de ce côté-là, tandis que nous sommes quatre de celui-ci.

Et il passe sur l'autre banquette.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 octobre.

La liquidation de quinzaine a été des plus faciles. Les reports sont traités à 12 et 13 centimes, c'est-à-dire à moins de 5 0/0, non compris le courtage. On voit que l'argent s'est offert à très-bon marché. Aussi venons-nous d'assister à un très-vif mouvement de reprise. L'Italien s'arrête à 86.70. On cote 74, cours rond, sur le Florin d'Autriche, 94.75 sur le Russe 5 0/0 1877, et 120.62 1/2 sur notre 3 0/0 qui bénéficie toujours le premier de cette amélioration des tendances du marché.

Dans le groupe de nos valeurs de crédit, il faut noter au premier rang la large avance acquise par la Banque d'escompte. Nous avons depuis quelque temps déjà fait prévoir ce mouvement. Il prendra de bien autres proportions lorsqu'on se rendra mieux compte de l'importance des bénéfices réalisés par l'institution. La Banque hypothécaire est très-ferme à 620 et 622.50. On cote aux meilleurs cours la Société générale française de Crédit. La Banque de Dépôts et d'Amortissement groupe de nombreux acheteurs à des prix qui laissent encore une marge étendue à la hausse.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière gardent aisément toute l'avance qu'ils ont reprise. On doit compter sur une hausse prochaine et importante. Parmi les valeurs d'assurances, celle qui est suivie avec le plus d'attention en ce moment, c'est l'action de Foncière-Transport. Cette Compagnie est en pleine prospérité et les bénéfices de son premier exercice s'élèveront au moins à 500,000 fr.

## Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 18 octobre 1880,

### Les Pauvres de Paris

Drâme en 7 actes, de MM. Brisebarre et E. Nus.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

### APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Déclaté à M. SINEAU, chef de musique au 77<sup>e</sup> de ligne. Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

## VIVE L'ANJOU!

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X...

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77<sup>e</sup> de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

PAIX : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

## La RENTE MUTUELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital réalisé : 11,500,000 Francs

Constituée suivant acte déposé chez M<sup>e</sup> POTIER DE LA BERTHELIERE, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 67, rue St-Lazare, Paris.

### ÉMISSION

De 100,000 Obligations

A REMBOURSEMENT PROGRESSIF

Produisant CINQ FRANCS d'intérêt annuel net d'impôt Payables trimestriellement les 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Avril, 1<sup>er</sup> Juillet, 1<sup>er</sup> Octobre.

Jouissance 1<sup>er</sup> Octobre 1880.

Garantie du capital.

Sur le produit de l'émission, il sera prélevé une somme suffisante que la Société convertira en titre de rentes françaises déposés à la Banque de France.

Ces rentes françaises, ainsi que leurs intérêts accumulés, assurent l'amortissement des obligations par voie de remboursement progressif. C'est ainsi que les obligations émises à 100 fr. se trouveront successivement remboursées à 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190 et 200 fr., dans une période de un à soixante ans.

Ajoutons que les obligataires eux-mêmes auront la surveillance de leurs intérêts par le Comité qu'ils nommeront pour contrôler l'emploi des fonds destinés à reconstituer le capital et à assurer le service de l'amortissement et du remboursement progressif.

Garantie des intérêts.

Dès aujourd'hui, les affaires toutes françaises, définitivement traitées par la Société, assurent le service régulier des intérêts des obligations émises. En effet, la Rente Mutuelle peut justifier actuellement d'un revenu de Sept cent cinquante mille francs par an, calculés sur les bénéfices réalisés pendant ces trois dernières années et représentant une fois et demie l'intérêt des cent mille obligations faisant l'objet de l'émission.

REMBOURSEMENT PROGRESSIF

Conformément au Tableau d'amortissement annexé aux Statuts.

PRIX D'ÉMISSION : 100 FR.

PAYABLES : { 25 fr. en souscrivant.  
35 fr. à la répartition.  
40 fr. un mois après.

LES TITRES SERONT AU PORTEUR

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Du 20 au 30 Octobre 1880.

PARIS. — A la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare; EN PROVINCE : Chez les Banquiers et Agents correspondants.

La Cote de la Bourse sera demandée.

NOTA. — Sont acceptés en paiement, tous titres au cours du jour. Tous coupons échus.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1878

## THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ

POUDRE VELOURÉE IMPALPABLE

Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS

Bresson, pharmacien, place de la

Bilange, MURAY, chimiste de MM. les

officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.	11 h. 55 matin.	
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.		
8 25 —	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	
12 15 soir.	3 50 —	6 30 soir.	
6 45 —	10 47 —	4 28 —	
		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir,	
3 — 32 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable. . . . .	85 35	»	»	Crédit Foncier colonial . . . . .	»	»	»	C. gén. Transatlantique. . . . .	600	»	2 50
4 1/2 % . . . . .	87 35	»	15	Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1360	»	1 25	Canal de Suez. . . . .	1290	»	7 50
5 % . . . . .	115	»	25	Obligations foncières 1877. . . . .	305	»	5 50	Société autrichienne. . . . .	595	»	3 75
Obligations du Trésor. . . . .	120 50	»	20	Obligations communales 1879. . . . .	471	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	518 75	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	469 75	»	2 50	Est . . . . .	391 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	1	Soc. de Crédit ind. et comm. . . . .	»	»	»	Midi . . . . .	389	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	»	1	Crédit mobilier . . . . .	645	»	2 50	Nord . . . . .	390 50	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	520	»	»	Crédit Foncier d'Autriche. . . . .	755	»	»	Orléans . . . . .	392 75	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	402	»	1	Est . . . . .	777 50	»	»	Ouest . . . . .	389 75	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	395	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1435	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	391 50	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	510	»	2	— . . . . .	1055	»	3 75	Paris (Grande-Ceinture). . . . .	384 50	»	»
— 1876, 4 % . . . . .	511	»	3	Nord . . . . .	1650	»	»	Paris-Bourbonnais . . . . .	391	»	»
Banque de France. . . . .	3600	»	5	Orléans . . . . .	1238 75	»	11 25	Canal de Suez. . . . .	568	»	»
Comptoir d'escompte . . . . .	960	»	2 50	Ouest . . . . .	827 50	»	8 75				
				Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1368 75	»	7 50				

### Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE SALOMON-BENARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Salomon-Benard, marchand épicer au Puy-Notre-Dame, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le mercredi 20 octobre 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU.

(638)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, Le dimanche 24 octobre 1880, à midi.

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 18, appartenant à M. Brazille. MISE A PRIX : 10,000 FRANCS. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### GRANDE CAVE

Située à Saint-Florent.

S'adresser à M. GAÏEN. (633)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE DE VINS FINS

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Le mercredi 27 octobre 1880, à deux heures précises, dans une cave située rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 19, puis dans une maison située rue Beau-repaire, n<sup>o</sup> 28.

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques d'environ 1,800 bouteilles de vins des coteaux, des meilleurs crus et des meilleures années.

La vente se fera au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais, et les droits de régie ne seront pas à la charge des adjudicataires.

Ces derniers pourront emporter leurs lots sans autre formalité qu'un laissez-passer délivré, séance tenante, par M. le commissaire-priseur.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (638)

### CHARBONS SANS FUMÉE

M. STEARS vient de conclure un traité pour faire venir du charbon directement de l'Angleterre, et il croit être agréable à sa clientèle en la faisant profiter d'un prix réduit, pourvu que ce soit par wagons entiers, livrés directement de la gare à la résidence des consommateurs.

Toutes autres espèces de charbons livrés dans les mêmes conditions, par wagons, subissent également une diminution.

M. STEARS pense être le seul à Saumur qui fasse venir ses charbons par navires entiers, directement d'Angleterre, ce qui lui permet de diminuer les prix. (639)

### VINS DE L'HÉRAULT

Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à Lignan, près-Béziers.

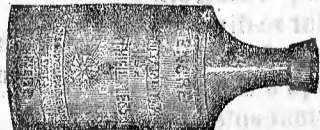
Dans les localités dépourvues d'agent, s'adresser directement à la Maison. (609)

## MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLIERIN, pharmacien-chimiste. (443)

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
ENCRE NOUVELLE  
MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.  
ENCRE NOUVELLE Double Violet  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

## BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme. — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1<sup>re</sup> Hypothèque : SOIXANTE-QUINZE MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six mois, 3 %, — à un an, 3 1/2 %, — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse :

A PARIS :

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons. (534)

## PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

### LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES PAR LE JURY INTERNATIONAL  
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS




Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.

Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTU : 1<sup>fr</sup> 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)

DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr. contre mand.-poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.